

Avignon, le 16 janvier 2025

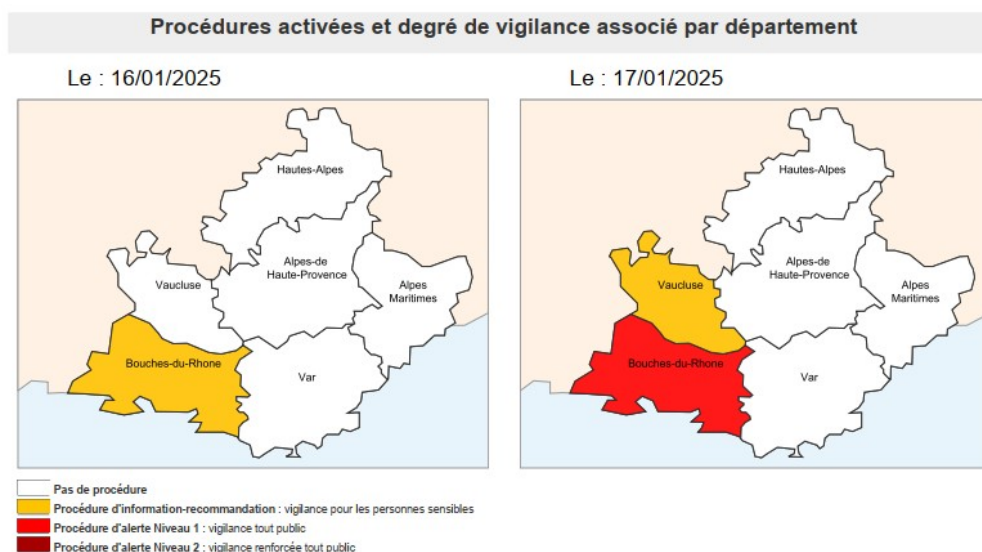
POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES FINES – LE NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS EST DECLENCHE DEMAIN EN VAUCLUSE

Les conditions météorologiques anticycloniques stables et les vents faibles sont favorables à l'accumulation des particules fines. L'utilisation des moyens de chauffage domestique en soirée couplée aux inversions thermiques nocturnes favorisent un dépassement journalier des particules fines PM10.

Pour ces motifs, par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation, en Vaucluse, de la procédure préfectorale d'information-recommandations pour la journée de demain, vendredi 17 janvier 2025.

Le département des Bouches-du-Rhône est également concerné par un tel phénomène. La procédure d'information-recommandations y est déclenchée ce jour et maintenue sur la journée de demain, entraînant le déclenchement de l'alerte de niveau 1.

Pour les jours suivants, la tendance est à la persistance de l'épisode de pollution. D'après les prévisions météorologiques, le temps restera sec jusqu'au 18 janvier. Ce régime de vent faible et les inversions thermiques nocturnes seront propices à l'accumulation des concentrations de PM 10 jusqu'à samedi inclus, journée au cours de laquelle le niveau d'alerte de niveau 1 pourrait être déclenché en Vaucluse.



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

 @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le Préfet de Vaucluse, décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Evitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Evitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON